



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-21007

01.03.2021

Original : EN

AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

Notification du dépositaire

Entrée en vigueur des décisions prises par la Commission d'experts techniques par voie de procédure écrite :

- Modification de la PTU Bruit
- Modification de la PTU Wagons
- Modification de la PTU Marquage
- Révision intégrale des règles de certification et d'audit des entités chargées de l'entretien (règles ECE)
- Révision intégrale des spécifications relatives aux registres des véhicules

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

Les décisions adoptées par la Commission d'experts techniques par voie de procédure écrite ont été notifiées par le Secrétaire général le 9 octobre 2020 dans la circulaire [NOT-TECH-20038](#). Ces décisions concernaient :

- la modification de la PTU Bruit ;
- la modification de la PTU Wagons ;
- la modification de la PTU Marquage ;
- la révision intégrale des règles de certification et d'audit des entités chargées de l'entretien (règles ECE) ;
- la révision intégrale des spécifications relatives aux registres des véhicules.

Au 9 février 2021, aucune objection en vertu de l'article 35, § 4, de la COTIF contre les décisions susmentionnées n'avait été reçue par le Secrétaire général de la part des États membres n'ayant pas fait de déclaration de non-application des appendices F (APTU) et G (ATMF) en vertu de l'article 42, § 1, de la COTIF. Par conséquent, conformément à l'article 35, § 3, de la COTIF, les modifications susvisées entreront en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Conformément à l'article 8, § 1, des APTU, les textes sont publiés sur le site Internet de l'OTIF (www.otif.org) sous :

[Textes de référence > Interopérabilité technique > Prescriptions et autres règlements](#)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Copie pour information :

- États non membres candidats à l'adhésion ou qui pourraient être intéressés par une adhésion à la COTIF et organisations et associations internationales invitées à la Commission d'experts techniques